



## Communiqué de presse éco-conception des packs Terre adélice

### Eco-conception d'un packaging pour de la glace

**En substituant le Polystyrène choc (PS) par du carton pour la fabrication de ses pots, le glacier Terre adélice, a réduit le poids de ses emballages de 37 % soit une économie de 550 kg par an. Elle a également remplacé l'utilisation de la matière plastique par de la matière d'origine renouvelable.**

Le poids des pots est passé de 30 grammes à 19 grammes en utilisant un pack en carton enduit d'un film polyéthylène (PE) très fin. En effet, ces pots cartons ont la spécificité d'être réalisés d'une pièce (le couvercle est inclus) et sont donc plus légers que les pots en plastique composés d'un bac et d'un couvercle.

Terre adélice est le premier glacier en France à conditionner ses produits dans des packs carton d'une pièce.

Ce résultat est l'aboutissement d'un travail d'éco-conception lancé en 2008 avec l'agence écodesign [frédéric@adet](mailto:frédéric@adet.fr). « Pour Terre adélice, nous avons intégré les impacts environnementaux lors de la conception du packaging et de la communication. C'est ce nouveau point de vu qui nous a permis d'innover. Notre agence est spécialisée en écodesign depuis 4 ans et s'appuie sur les compétences associés d'un éco-designer et d'une ingénieur environnement » explique Frédéric Cadet.

Lauréate du programme Bio'Innov 2008, l'entreprise de 12 personnes s'est lancée dans l'aventure de l'éco-conception et de l'éco-communication grâce au soutien de la région Rhône-Alpes et de l'Organics Cluster in Rhône-Alpes

L'ardéchoise est depuis sa création, en 1996, une entreprise artisanale qui œuvre dans le respect de l'Homme et de la nature. C'est pourquoi aujourd'hui, Terre adélice a franchi le pas d'une certification « agriculture biologique ». Elle étoffera sa gamme AB d'année en année pour que celle-ci représente bientôt la majorité de son offre.

L'engagement des dirigeants de Terre adélice dans l'environnement se retrouve dans leur produit : la gamme de glace est bio et le packaging éco-conçu. Cette cohérence se retrouve également dans la communication de l'entreprise. Toute la charte graphique a en effet été pensée pour minimiser le taux d'encre; le papier utilisé est d'origine recyclée à 100% et les encres sont végétales.





## Contacts :

. Terre adélice : Bertrand et Xavier Rousselle  
04.75 65 43 00 – [glaces@terre-adelice.eu](mailto:glaces@terre-adelice.eu)  
. Agence écodesign frédrî©adet : Frédéric Cadet  
04.78.24.34.24 – [agence.fredericadet@mac.com](mailto:agence.fredericadet@mac.com)  
. Organics Cluster in Rhône-Alpes : Nicolas Bertrand  
04.75.55.80.11 – mail : [Bertrand@peacritt.fr](mailto:Bertrand@peacritt.fr)

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

### **Comparatif quantitatif des packs cartons : 500 g**

ancien pot plastique Terre adélice :30 g  
nouveau pot carton Terre adélice : 19 g

Calcul réduction de poids :  
30 g = 100 %  
19 g = 63,3 %  
**Soit une réduction de 36,7 %**

Calcul économie de matière :  
50 000 pots par an  
économie de 30-19 = 11 g par pot.  
50 000 x12 = 550 000 g  
**soit une économie de matière de 550 kg par an.**

### **L'éco-conception du packaging pour les glaces de Terre adélice:**

Le comparatif des deux pots sur la base des estimations du Bilan Produit est largement en faveur du pot carton vis à vis du pot en PS Choc.

En effet, **l'utilisation de pot carton permet la réduction :**

- **des consommations d'énergie de 49 %**
- **des consommations des ressources de 51 %**
- **des émissions de gaz à effet de serre de 24 %**

### Points positifs :

1. matière renouvelable (carton)
2. packaging léger (19 g)
3. packaging emboîtable pour optimiser le transport amont

### Points négatifs :

Transport et fabrication non locale : la production du carton provient de Suède et la fabrication des pots est réalisée en Angleterre pour une livraison en France.



### Points à améliorer :

Les fournisseurs de boîtes en carton comprenant de la matière recyclée ne nous garantissent pas le respect des normes alimentaires pour une durée de 3 ans. Cette matière recyclée aurait permis une grande économie d'énergie et un débouché supplémentaire à la filière du recyclage.

L'ancien pack PS choc de Terre adélice n'était pas un flaconnage plastique donc n'était pas accepté dans la collecte sélective des ménages. Il en sera de même pour le pack carton actuel. En effet, Eco-Emballages spécifie que tout emballage carton souillé n'est pas accepté dans la collecte sélective des déchets ménagers.